

Compte rendu de séance Séance du 4 Juillet 2016

Le 4 juillet 2016 à 20h15, le Conseil municipal de la Commune de Crosmières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de DENIS Jean-Yves, Maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, Maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BRANCHU Nathalie, BRUNEAU Léa, PROD'HOMME Muriel, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, LARUE Olivier, LEGENDRE Olivier, MOYSIE Gilles

Excusés ayant donné procuration : Mme GAUTIER Laurence à M. FORGEARD Cédric, M. RICOT Thierry à M. LARUE Olivier

Absente : Mme LAURENT Patricia

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11

Date de la convocation : 29/06/2016

Date d'affichage : 30/06/2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du MANS et publication ou notification

A été nommée secrétaire : Mme BRANCHU Nathalie

Objets des délibérations

Décisions prises dans le cadre de la Délégation au Maire - 46-2016-07-04

Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales - 47-2016-07-04

Finances communales - 48-2016-07-04

Décisions prises dans le cadre de la Délégation au Maire

réf : 46-2016-07-04

NUMERO	NATURE	TIERS	OBJET	MONTANT
37 – 2016	DIA 6 _ NEGATIVE	-	Parcelle AB 166 située 12 Rue Angevine	-
38 – 2016	Devis 32	MG Menuiserie	ECOLE – Porte (livraison prévue avant la rentrée)	5 567,70 €
39 – 2016	Devis 33	David TP	FOYER RURAL – Bac dégraisseur	2 521,20 €
40 – 2016	Devis 34	ELAUSAH Course	MAIRIE – Reprise Copieur	180,00 €
41 – 2016	Devis 35	MG Menuiserie	MAIRIE – Placard Accueil	1 921,75 €

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil municipal prend acte.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

réf : 47-2016-07-04

Monsieur le Maire rappelle l'instauration du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), à compter de 2012.

Ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Pour 2016, le territoire communautaire est bénéficiaire à hauteur de 761 843 €.

Après concertation des communes, il est proposé une répartition dérogatoire libre :

- De conserver au sein de l'intercommunalité : 344 299 €
 - Dont 18 495 euros pour des dépenses liées aux rythmes scolaires pour les écoles bénéficiant de la demi-journée libérée pour la période de septembre 2014 à juin 2015
 - Dont 32 022 euros pour des dépenses de voirie
 - Dont 293 782 euros correspondant au montant de droit commun calculé pour la communauté de communes du Pays Fléchois pour les autres dépenses de la collectivité.

- De redistribuer aux communes : 417 544 €
 - Arthezé la somme de 5 319 €
 - Bazouges-sur-le-Loir la somme de 19 856 €
 - Bousse la somme de 10 616 €
 - La Chapelle d'Aligné la somme de 33 977 €
 - Clermont-Créans la somme de 10 000 €
 - Courcelles-la-Forêt la somme de 10 142 €
 - Cré-sur-Loir la somme de 11 095 €
 - **Crosnières la somme de 20 565 €**
 - La Flèche la somme de 229 298 €
 - Ligron la somme de 12 864 €
 - Mareil-sur-Loir la somme de 14 816 €
 - Thorée-les-Pins la somme de 16 399 €
 - Villaines-sous-Malicorne la somme de 22 597 €

Après en avoir délibéré, à la majorité atteinte, le Conseil municipal décide d'accepter la répartition ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Finances communales

réf : 48-2016-07-04

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer pour permettre à la Commune de le rembourser pour les frais avancés suivant :

- ◆ Achat de cadeaux pour le départ de bénévoles TAP à la fin de l'année scolaire 2014/2015 : 79,80 € (LECLERC SABLE).

- ◆ Achat d'un bureau pour les adjoints dans la perspective du nouvel aménagement de l'étage de la Mairie : 50 € (Mairie de PRUILLE-LE-CHETIF).

Après en avoir délibéré, à la majorité atteinte, le Conseil municipal décide d'accorder au Maire le remboursement des frais ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS

Devant les difficultés rencontrées pour maîtriser l'ensemble des dossiers communautaires, les élus communautaires de la Commune font part au Conseil municipal de leur sentiment de ne pas être utiles à la construction des dossiers qui semblent leur échapper.

Soucieux des affaires communautaires, ils interpellent le Conseil municipal sur la démarche à adopter.

Les élus se donnent l'été pour réfléchir à la réponse à donner.

Devant la disponibilité des élus communautaires, il semble utile de sélectionner les dossiers les plus pertinents.

RUISSEAU BOURGEYERE

Le Maire informe le Conseil municipal que le Porter A Connaissance pour le Ruisseau Bourgeyère doit être remis vendredi 8 juillet à la Commune.

COMMISSION FINANCES

La Commission finances rend compte de la situation budgétaire de la Commune. Le budget de fonctionnement est bien maîtrisé à ce jour. Une réunion est prévue en septembre pour retenir des projets suite à l'aperçu du budget investissement. La démarche de renégociation des prêts est en cours.

COMICE

Le Maire demande au Conseil municipal de se mobiliser pour l'organisation du Comice et la vente de tickets pour la soirée repas dansant du samedi soir.

PLUVIOMETRIE

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un dossier sera constituer a partir des renseignements fournis par les agriculteurs suite aux intempéries de mai/juin.

AGENDA

Le Conseil municipal fixe les prochaines réunions du Conseil municipal :

- Lundi 12 septembre à 20h15
- Lundi 10 octobre à 20h15
- Lundi 14 novembre à 20h15
- Lundi 12 décembre à 20h15
- Lundi 9 janvier à 20h15

La Commission Animation et Communication fixe une réunion pour les candidats au Conseil municipal jeunes au 30 août à 18h30 en Mairie.

Séance levée à: 23:00

En Mairie, le 25/07/2016

Le Maire

Jean-Yves DENIS

